



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°112 du 1^{er} mars 2021

UNE

INSCRIVEZ VOS PROJETS DANS LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027 !



Crédit photo : © wfabry - Flickr CC

La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises vous proposent une série de 5 webinaires thématiques afin de vous aider à décrypter les nouveaux programmes européens.

Alors que la nouvelle programmation européenne pour 2021-2027 est en cours de lancement, des opportunités de financements vont s'ouvrir pour les acteurs de la région autour des priorités renouvelées de l'Union européenne : l'innovation et la compétitivité, la relance économique et la gestion des conséquences de la crise sanitaire, mais aussi les transitions environnementales et numériques au service du développement de tous les territoires.

C'est dans ce cadre que la Région Auvergne Rhône-Alpes et [l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](#) proposent une série de 5 webinaires thématiques intitulés « *Ambition 2021-2027 : inscrivez vos projets dans la nouvelle programmation européenne* ». Destinés aux entreprises, académiques, intermédiaires, institutionnels et acteurs économiques de la région, ils permettront d'explorer, par grands domaines thématiques, les opportunités de financements européens avec une approche transversale allant des programmes d'accès direct à Bruxelles aux fonds européens gérés directement en Région. Ils vous seront présentés conjointement par la Région et l'Agence.

Le premier aura lieu le 12 mars 2021 de 9h00 à 10h30 et portera sur la thématique « Industrie et Innovation ». Les 4 autres thèmes prévus sont les suivants : Environnement et Climat (9 avril 2021), Numérique, Culture et Industries créatives (23 avril 2021), Recherche, Enseignement supérieur et Santé (7 mai 2021), Energie et Mobilité (28 mai 2021).

Pour plus d'informations en attendant l'ouverture des inscriptions, contactez Julien BALSEN à la Délégation de la Région à Bruxelles - Julien.BALSEN@auvergnerhonealpes.fr ou Louis OBRY – lobry@arae.fr

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

RENCONTRE ENTRE LES EDIH DES QUATRE MOTEURS EN VUE DE DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS



Crédit photo : © Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les EDIH (European digital innovation hubs) des 4 Régions partenaires et de Flandres, Région associée, ont pu faire connaissance dans le cadre d'une visioconférence le 16 février dernier afin de mieux se positionner dans le cadre du prochain appel à projets européen.

À l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette réunion organisée dans le cadre du groupe de travail économie des [Quatre Moteurs pour l'Europe](#) a ainsi rassemblé une vingtaine de candidats [EDIH](#) (pôles d'innovation numériques en français) parmi lesquels Minasmart et Polytronics, les deux structures présélectionnés en Auvergne-Rhône-Alpes suite à [l'appel à manifestation d'intérêt national](#). L'objectif était de favoriser la connaissance mutuelle entre ces structures, et ensuite la connexion entre EDIH aux intérêts communs ou complémentaires pour finalement leur permettre d'élargir leur réseau de collaborations européennes, critère essentiel dans le cadre du futur appel à projets européen visant à sélectionner les EDIH financés par le [programme Digital Europe](#).

La réunion a pu mettre en valeur la variété des candidats EDIH des 5 régions couvrant tous les domaines technologiques, ou spécialisés sur certains secteurs, ciblés sur la transformation numérique des entreprises et/ou des administrations publiques. Enfin, le nombre d'EDIH était également très variable selon les régions, illustrant la stratégie de chacun de leurs États à présenter un nombre restreint de candidats à la sélection européenne ou plutôt à faire jouer pleinement la concurrence.



EU INDUSTRY DAYS : LA RÉGION PARTICIPE AUX JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'INDUSTRIE



Crédit photo : © Hydrogen Europe

Les coopérations entre Régions européennes au sein des partenariats S3 ont été mises en avant lors de cette semaine européenne consacrée à l'industrie.

Organisée par le partenariat [Hydrogen Valleys](#) co-piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et les Régions Aragon, Normandie et des Pays-Bas du Nord dans le cadre des [journées européennes de l'industrie](#), la conférence du 23 février portait plus spécifiquement sur le développement des compétences hydrogène au service des industries durables. Un panel constitué de représentants institutionnels (Commission européenne et Régions) et des secteurs de l'hydrogène ([Hydrogen Europe](#)) et de l'automobile ([Automobile Skills Alliance](#)) ont mis en avant les actions déjà engagées en faveur du développement des compétences hydrogène dans l'industrie européenne et les défis à relever.

Le 25 février, c'est à l'initiative de la Région Lombardie que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est intervenue dans un événement organisé dans le cadre de la [stratégie macrorégionale alpine](#) (SUERA). L'objectif était de présenter le rôle des partenariats de régions européennes au sein des [plateformes de spécialisation intelligente](#) (S3), comme celui autour [des technologies médicales](#), pour contribuer au développement et à la compétitivité de la région alpine notamment en matière d'économie circulaire et de numérisation.

ACTUALITÉS

LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE SA NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE



Crédit photo : © Commission européenne

Le concept « d'autonomie stratégique » est au cœur de la politique commerciale révisée de l'UE présentée le 18 février dernier.

C'est le Vice-président exécutif et commissaire chargé du commerce, [M. Valdis Dombrovskis](#), qui a présenté la [nouvelle stratégie pour la politique commerciale de l'Union européenne](#) en mettant en avant la volonté de l'Exécutif européen de contribuer à la reprise économique, de soutenir les transformations écologique et numérique, et de mettre à nouveau l'accent sur le renforcement du multilatéralisme et la réforme des règles du commerce mondial : «*Nous avons besoin d'un commerce ouvert et fondé sur des règles pour contribuer au rétablissement de la croissance et à la création d'emplois après la pandémie de COVID-19. (La nouvelle stratégie) devrait également nous donner les moyens de nous défendre lorsque nous sommes confrontés à des pratiques commerciales déloyales.* »

Cette politique commerciale de l'UE révisée s'appuie sur le concept « [d'autonomie stratégique ouverte](#) », qui a émergé au printemps 2020. Avec la crise de la Covid-19, les Européens se sont en effet retrouvés dépendants de pays tiers pour s'approvisionner en matériel d'urgence. La nouvelle stratégie entend aussi renforcer la capacité du commerce à soutenir [les transitions numérique et climatique](#), en contribuant à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe et en supprimant les obstacles injustifiés au commerce dans l'économie numérique afin de tirer parti des avantages des technologies numériques dans les échanges commerciaux.

Parallèlement, l'UE souhaite adopter une approche plus ferme en ce qui concerne la mise en œuvre et le contrôle de l'application de ses accords commerciaux, la lutte contre le commerce déloyal et la réponse aux préoccupations en matière de durabilité. Enfin, la stratégie donne la priorité à [une réforme en profondeur de l'Organisation mondiale du commerce \(OMC\)](#), avec notamment des engagements mondiaux en matière de commerce et de climat, de nouvelles règles pour le commerce numérique, des règles renforcées pour lutter contre les distorsions de concurrence, et le rétablissement du système de règlement contraignant des différends. Du côté des partenariats commerciaux, la Commission devrait proposer une nouvelle initiative d'investissement durable avec l'Afrique et souhaite relancer la relation transatlantique.

NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LE VOISINAGE MÉRIDIONAL



Crédit photo : © Europe direct Pyrénées

La Commission européenne et le Haut représentant ont adopté une communication conjointe portant sur l'établissement d'un nouvel agenda pour la Méditerranée.

Le 9 février dernier, [Oliver Varhelyi](#), commissaire européen à la politique de Voisinage et à l'Élargissement, a présenté une communication intitulée « [Vers un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional](#) ». Elle fixe les grandes lignes de la future stratégie de l'UE concernant la zone méditerranéenne. Dans cette perspective, la Commission prévoit de mobiliser jusqu'à 7 milliards d'euros sur la période 2021-2027, dans le cadre du nouvel instrument pour l'action extérieure [NDICI](#). Par ailleurs, des financements et garanties sont prévus par le Fonds européen pour le développement durable plus (FEDD+), ce qui devrait permettre de lever jusqu'à 30 milliards d'euros d'investissements privés et publics durant la prochaine décennie.

Le nouvel agenda établit cinq priorités : le pilier « développement humain, bonne gouvernance et État de droit » regroupera les projets relatifs aux droits humains, à l'amélioration des soins et à la coopération sur la jeunesse, l'éducation et la culture ; le pilier « résilience, prospérité et transition numérique » concernera les projets visant à développer des économies plus fortes et connectées ; le pilier pour la paix et la sécurité œuvrera au maintien de la stabilité dans la région ; le pilier « migration et mobilité » ciblera la lutte contre les causes profondes de l'immigration illégale et les initiatives pour favoriser la migration légale ; enfin le pilier « transition écologique » rassemblera les projets pour la préservation de la biodiversité et la croissance verte.

À noter que la communication est accompagnée d'un « [plan économique et d'investissement pour les pays voisins du sud](#) », qui visera à stimuler la reprise économique à long terme dans la région. Une révision de la communication est prévue à mi-parcours, d'ici à 2024.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES DISPOSITIONS SUR L'ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE



Crédit photo : © Commission européenne

À compter du 1^{er} mars 2021, les produits électroménagers vendus sur les marchés européens seront accompagnés d'une étiquette énergie simplifiée.

Conformément aux [différents règlements délégués](#) qui entourent le [règlement établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique](#), l'étiquette énergie des produits électroménagers bien connue des consommateurs sera [modifiée à partir du 1^{er} mars](#). L'objectif est d'offrir plus de clarté au consommateur avec une nouvelle échelle de catégories allant de A à G (contre A+++ à D pour l'ancien système). Il s'agira également de durcir les critères de notation afin d'encourager les constructeurs à améliorer l'efficacité de leurs produits. En effet, dans le nouveau cadre prévu, aucun produit actuellement commercialisé n'obtiendra la note « A ».

À partir du 1^{er} mars, les détaillants disposeront donc de 14 jours ouvrables pour remplacer les étiquettes sur les produits suivants : réfrigérateurs, lave-linges, lave-vaisselles et téléviseurs. Cette obligation sera étendue aux ampoules à partir du 1^{er} septembre 2021.

À noter que les consommateurs pourront comparer les différents produits sur la [base de données européenne sur l'étiquetage énergétique](#) (EPREL). Cet outil énumérera également les nouvelles obligations des constructeurs en matière d'écoconception (par exemple, la commercialisation de pièces de rechange jusqu'à 10 ans après la mise hors marché d'un produit afin de faciliter sa réparation).

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine de la culture ?

Deux nouveaux appels à propositions i-Portunus sur la mobilité des professionnels de la culture (patrimoine culturel et musique) ont été publiés. Retrouvez les [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ « Ensemble.eu »

Créée pour mobiliser les citoyens à l'occasion des dernières élections européennes, la plateforme « ensemble.eu » poursuit ses activités.

La plateforme « ensemble.eu » s'est donnée comme objectif d'encourager les citoyens de l'Union à s'investir dans la démocratie européenne. Votre inscription vous permettra de donner votre avis, de débattre, de participer à des réunions et d'agir pour aider à « façonner l'Europe ».

PROGRAMME JEUNES ÉLUS 2021

L'appel à manifestation d'intérêt du Comité européen des Régions est ouvert jusqu'au 12 mars.

Lancé en 2019 par [le Comité européen des Régions](https://cdre.europa.eu/) (CdR), le programme YEP (young European politicians) et sa plate-forme en ligne [YEPCommunity.eu](https://yepcommunity.eu) offrent la possibilité de réseauter, d'échanger les meilleures pratiques, d'obtenir des informations sur la législation et les opportunités de financement de l'UE, de contribuer aux travaux du CdR, et de rencontrer et débattre avec les membres du CdR et d'autres responsables politiques locaux, régionaux et européens. Le programme compte plus de 250 jeunes élus. Sont éligibles pour participer à ce programme les jeunes élus (moins de 40 ans) régionaux et locaux. La date limite pour candidater est le 12 mars. Les élus retenus seront notamment invités à participer à des séminaires, événements et consultations publiques ainsi qu'à des programmes de formation.

Pour en savoir plus, c'est [ici](#).



DICO DE L'EUROPE



LE PORTAIL NUMÉRIQUE UNIQUE « Your Europe »

« Your Europe », le portail numérique unique fournit aide et conseils aux citoyens de l'Union et à leur famille, ainsi qu'aux entreprises.

Le [portail numérique unique](#) est destiné à faciliter l'accès des citoyens et des entreprises aux informations relatives aux droits, obligations et règles européennes, procédures administratives clé et services d'assistance et de résolution de problèmes. Ce portail vous guidera dans des démarches aussi variées que l'obtention de justificatifs de résidence, demandes de bourses, reconnaissance des diplômes, immatriculation d'un véhicule, carte européenne d'assurance maladie, demande d'une pension de retraite, déclaration d'employés auprès de régimes de pensions et d'assurances ... Si [le règlement sur le portail numérique unique](#) est entré en vigueur le 31 décembre dernier, le portail numérique ne sera pleinement opérationnel que lorsque les procédures nationales clés seront disponibles en ligne dans tous les États membres, soit au plus tard en décembre 2023.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)